

**COMMUNE D'IXELLES**  
**Direction de l'Urbanisme**  
**Hôtel communal**  
Chaussée d'Ixelles, 168

**B – 1050 BRUXELLES**

V/Réf : 7B/PU/MB/FF/5.051  
N/Réf. : AVL/KD/XL-2.476/s.541CT  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : IXELLES. Boulevard Général Jacques, 177. Placement d'une bâche publicitaire temporaire.

Suite à votre courrier du 05/08/2013, sous référence, réceptionné le 06/08/13, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 21/082013.

La demande concerne un immeuble d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection des maisons Art nouveau, sises 186-188, boulevard Général Jacques.

Les travaux prévoient notamment le placement d'une bâche publicitaire d'une hauteur de 9 m et d'une largeur de 16 m du côté de l'avenue des Saisons et de 6 m du côté du boulevard. Les interventions projetées constituent un enjeu sur le plan urbanistique plutôt que patrimonial. Dans ce cas de figure, la CRMS demande d'être particulièrement vigilant au respect strict des prescriptions urbanistiques en vigueur.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet (couleurs et images sobres ; réalisation effective des travaux de rénovation des façades dans un délai raisonnable).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

c.c. - A.A.T.L. / D.M.S. : Mme O. Goossens (et par mail Mmes M. Vanhaelen, M. Muret, O. Goossens, L. Leirens, N. de Saeger et MM. H. Lelièvre et Ph. Piéreuse),  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Henry.